

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Nombre de Conseillers

En Exercice : 11
Présents : 10
Procurations : 01
Votants : 11

Le mercredi 16 novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

PRESENTS : Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M. BIDOU Sébastien ROUSSEAU Christian, M BERTRAND Cyrille, Mme SOUBRANT Maryse, Mme BOURIAUD Odile, , M CLEMENCON Cyrille, M. ALGIERI Fabrice (procuration de M ROUSSILLAT Franck),

Excusé M ROUSSILLAT Franck

Secrétaire de séance : M. ALGIERI Fabrice

Objet : Auberge

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait décidé d'acquérir l'Auberge pour un montant de 105 000€.

Suite à cette décision, le diagnostic de vente a fait ressortir qu'il y avait des champignons dans le bâtiment et que cela nécessitait une intervention pour leur destruction.

La Commune a sollicité plusieurs entreprises spécialisées dans le traitement de ces champignons, sur 3 entreprises contactées, la première sur Bordeaux a sollicité à plusieurs reprises des renseignements sur le bâtiment et finalement n'a pas fait de retour et était même injoignable. La seconde dans l'Indre n'a pas souhaité se déplacer, seul l'Entreprise de l'Allier s'est déplacée et a expliqué la démarche à suivre. Le traitement ne peut intervenir qu'après le passage d'un expert du bois qui préconise la méthode d'intervention pour l'entreprise qui assure le traitement. Au vu de l'état du bâtiment, une estimation du coût aux environs de 12 000€ nous a été donnée.

Une nouvelle proposition à 85 000€ a été faite à la propriétaire, mais cette dernière nous a indiqué rester sur le prix de départ.

Madame le Maire pose donc la question au Conseil Municipal, confirmons-nous la proposition de départ au prix de 105 000€ ?

Après ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de renoncer à l'acquisition de ce bâtiment au prix de 105 000€.

Objet : Maison 2 Place de l'Eglise

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal son accord de principe pour continuer à travailler sur la proposition faite par Mme CLERGEAU, de faire don à la Commune d'une partie de la collection des œuvres de son père, s'il était aménagé dans la maison du 2 place de l'Eglise, ancienne maison de vacances de la famille un « musée » ou une « maison Clergeau ».

L'estimation du Notaire sur la valeur de ce bien est de 100 000€ à 110 000€. Les propriétaires nous ont indiqué qu'ils s'appuyaient sur cette estimation pour vendre leur bien, avec une priorité à la Commune.

A ce jour, il n'a pu être établi une estimation globale de la faisabilité d'un tel projet, et avant de se prononcer sur une éventuelle acquisition du bien, il convient que le diagnostic de vente soit établi.

Objet : Décision modificative n°2

Madame le Maire présente une décision modificative afin de réajuster les comptes Au vu de ce document, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présent, valide cette proposition.

Objet : Avancement de grade Adjoint Administratif

Un adjoint administratif peut bénéficier à compter de cette année 2022, d'un avancement de grade en tant qu'adjoint administratif principal 1^{ère} classe. Afin de permettre à cet agent un avancement de grade, il convient de créer le poste correspondant et de supprimer le poste précédemment occupé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présent, valide cette proposition.

Objet : Convention pour déneigement sur les Route Départementales

Le Conseil Départemental propose la signature d'une convention autorisant la Commune à anticiper le passage de la lame de déneigement par les employés communaux au lieu et place du Département si le besoin s'en fait ressentir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

Questions diverses

Eclairage public : Réduction du temps de l'éclairage public sur la Commune. Suite au passage de la SOCALEC pour l'entretien de l'éclairage public il a été demandé de régler sur l'ensemble de la Commune une extinction à 22h et un allumage à 6h30.

Décorations de Noel : uniquement les guirlandes Led seront installées,

Cybersécurité : Cyrille CLEMENCON a assisté à une réunion de la Gendarmerie sur cette question, il convient de s'assurer que le système informatique est bien sécurisé (sauvegardes) afin d'éviter de perdre toutes les données en cas d'attaque informatique. Même les petites communes peuvent être touchées.

Une sensibilisation de la population serait également bienvenue.

Délégué Conseil d'exploitation eau et assainissement de l'Agglomération : ces réunions sont systématiquement en journée, afin de pouvoir y assister sont nommées en plus du Maire, S. BIDOU et C CLEMENCON.

Fibre : avancement des travaux : les armoires sont en cours de pose, reste à voir pour l'élagage de certaines portions.

Fin de séance : 20h25